Avis d'Appel d'Offres 19/2026
Renouvellement des licences des produits MICROSOFT

La Banque Nationale Agricole se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition, en lot unique, des licences donnant droit à l'utilisation de logiciels Microsoft, aux mises à jour et aux nouvelles versions de ces logiciels pour une période de trois (03) ans à compter du 08/01/2027.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de condition à toutes entreprises ou groupement d'entreprises opérant établies en Tunisie et disposant d'un service après-vente. Chaque soumissionnaire devra obligatoirement :

- Être partenaire agrée Microsoft.
- Avoir au minimum une référence dans le domaine de la fourniture d'au moins 1000 licences Microsoft, et ce durant les 5 dernières années (2022-2026) dans le secteur bancaire tunisien.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres, doivent retirer le cahier des charges auprès de la B.N.A « Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Siège Social Tour B Imm. EPI, 14ème étage- 14 Rue de Syrie- Tunis 1001 », et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le versement de la somme de **100,000 dinars** dans le compte N° 953.2148.2148.03 (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis) et le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A - Avenue Mohamed V 1002 Tunis, au plus tard le **17/11/2026 à 11H00**, date limite de réception des offres (**le cachet du bureau d'ordre central faisant foi**).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

A NE PAS OUVRIR- APPEL D'OFFRES BNA N°19/2026
Renouvellement des licences des produits MICROSOFT

Cette enveloppe devra contenir :

- Les pièces administratives énumérées au niveau de l'article **9** du cahier des charges
- La caution provisoire de **Soixante Treize mille dinars (73.000,000 Dinars).**
- Une enveloppe : portant la mention "Dossier financier" (Cf. article 9 du cahier des charges)

Les petites et moyennes entreprises sont appelées à fournir, au niveau de leurs offres, une caution provisoire sous peine de rejet immédiat de leurs offres.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique **le 17/11/2026 à 14H00** à la tour B - Immeuble EPI (ancien local de la BAD), 14 Rue de Syrie (SPCM 14ème étage).

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant 60 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.